

AVEC CEUX QUI SONT EN PREMIÈRE  
LIGNE ET QUI NOUS FONT AVANCER.

# ASSURANCE AUTO

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 MARS 2023

-XV%\*



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF

ASSURÉMENT HUMAIN



\* 15 % de réduction la 1<sup>ère</sup> année (hors droit d'entrée) pour toute souscription entre le 01/01/2023 et le 31/03/2023 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)



**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.

Réf. : 0693.1 - Janvier 2023.